

# PROCES VERBAL

## CONSEIL MUNICIPAL DU 13 OCTOBRE 2023



**Présents** : Lorraine Roux, Kévin Prost (arrivé à 20h50), Roger Butin, Alain Rossignol, Patrice Place, Jennifer Rebourg, Sylvie Butin, Anne-Marie Grissolange

**Excusés** : Caroline Chauv, Roland Petibout, Annick Treille,

### Ordre du jour :

- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente
- Demande financement du Centre Médico Scolaire (CMS) de Feurs
- Columbarium :
  - Demande de subvention au titre de l'enveloppe solidarité du Département
  - Tarif des nouvelles concessions
- Expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) : convention avec la Direction des Finances Publiques
- Décision modificative
- Informations et questions diverses

---

**Secrétaire de séance** : Sylvie BUTIN est élue à l'unanimité des membres présents.

### ⦿ APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL

Le procès-verbal de la réunion du 8 septembre 2023 a été transmis à l'ensemble du conseil municipal.  
Le procès-verbal ainsi modifié est approuvé à l'unanimité.

### ⦿ DEMANDE FINANCEMENT DU CENTRE MÉDICO SCOLAIRE (CMS) DE FEURS

Le Maire présente une demande de la Ville de Feurs sollicitant une participation financière de la Commune aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire (CMS) de Feurs à compter de l'année scolaire 2023/2024.

Le CMS de Feurs gère les dossiers médicaux des élèves de la GS au CM2.

Pour l'école de Chausseterre cela représente l'ensemble des élèves soit 18 enfants cette année.

Les frais de fonctionnement calculés par année scolaire et répartis entre toutes les communes rattachées au centre médico-scolaire centralisé de Feurs et ayant conventionnés avec la Ville de Feurs, comportent :

- la mise à disposition des locaux : entretien, réparations, chauffage, gaz, électricité, eau,
- d'autres frais : téléphone, frais d'affranchissement, matériel informatique, fournitures de bureau, matériel de bureau.

Les frais de fonctionnement (calculés sur l'année civile n-1) seront répartis au prorata du nombre d'élèves scolarisés par commune

A titre indicatif, la participation demandée en 2022/2023 était de 1.65 € par élève.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la participation de la commune aux frais de fonctionnement du Centre Médico Scolaire (CMS) de Feurs et la signature d'une convention en ce sens avec la Ville de Feurs.**

## ⊙ CIMETIÈRE / COLUMBARIUM

Le Maire présente une photo du chantier en cours pour l'installation du nouveau columbarium. Comme convenu l'emplacement permettra un éventuel agrandissement dans l'avenir. Le muret sera crépi dans un coloris similaire au mur de clôture du cimetière. Le chantier sera terminé courant novembre.

## -> DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DE L'ENVELOPPE SOLIDARITÉ DU DÉPARTEMENT DE LA LOIRE

Le Maire propose de déposer une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité du Département de la Loire pour les travaux d'aménagement du cimetière :

AMENAGEMENTS CIMETIERE 2023	Entreprise	€ HT	€ TTC
Nouveau columbarium	BESSERIAT	6 293.00 € HT	7 551.60 € TTC
Agrandissement de l'ancien columbarium	LES ROCHES DU TEMPS	1 560.00 € HT	1 872.00 € TTC
Réfection des allées / Fourniture de Gore	DESCLOITRE JEREMY TP	250.00 € HT	300.00 € TTC
Construction d'une cabane de tri des déchets du cimetière	Travaux en régie / estimation de la fourniture	1 500.00 € HT	1 800.00 € TTC
<b>TOTAL OPERATION</b>		<b>9 603.00 € HT</b>	<b>11 523.60 € TTC</b>

*Arrivée de Kévin PROST à 20h50.*

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE l'opération ainsi présentée et le dépôt d'une demande de subvention au titre de l'enveloppe de solidarité du Département de la Loire pour ces travaux.**

Jennifer REBOURG fait remarquer que le cimetière est propre et que cet entretien a été fait dans les temps pour la Toussaint.

Le Maire indique qu'effectivement cet entretien manuel est consommateur de temps et que cela nécessite d'être suivi et anticipé dans le planning de Raphael BUTIN.

## -> TARIF DES NOUVELLES CONCESSIONS AU COLUMBARIUM

Les travaux du nouveau columbarium étant bientôt terminés, il y a lieu de discuter du tarif des concessions qui y seront accordées.

Le Maire précise que dans le columbarium de l'ancien cimetière, le prix des concessions est fixé à 304.90 € pour une durée de 30 ans. Ce tarif étant issu d'une conversion francs/euros.

Elle rappelle également les prix des concessions du cimetière fixés à :

- 200.00 € pour une concession d'un mètre de large pour une durée de 30 ans
- 400.00 € pour une concession de deux mètres de large pour une durée de 30 ans

Un état des tarifs pratiqués dans les communes environnantes est présenté au conseil municipal.

Contrairement à d'autres communes, le conseil municipal ne souhaite pas imposer des gravures uniformes sur les cases du columbarium.

Après discussion, le conseil municipal souhaite maintenir un tarif similaire à celui appliqué actuellement.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, FIXE le tarif d'une concession dans le nouveau columbarium à 310 € pour une durée de 30 ans.**

## ⦿ EXPÉRIMENTATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE (CFU) : CONVENTION AVEC LA DIRECTION DES FINANCES PUBLIQUES

Le Maire explique au conseil municipal que sur les conseils de Mme DIAS, la commune s'est portée candidate pour expérimenter le Compte Financier Unique (CFU) à compter de 2024.

Le CFU est un document comptable commun à l'ordonnateur et au comptable, qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion.

Les conditions pour bénéficier de cette expérimentation sont :

- Avoir adopté le référentiel comptable M57
- Procéder à la dématérialisation des documents budgétaires

La candidature de la commune ayant été retenue, il y a lieu de signer une convention avec la Direction des Finances Publiques pour une mise en œuvre au 1er janvier 2024 (les comptes de l'année 2023 seront donc intégrés dans le CFU).

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la mise en application du Compte Financier Unique pour les budgets de la commune de Chausseterre dès le 1er janvier 2024 et CHARGE le Maire de signer la convention nécessaire avec la Direction des Finances Publiques.**

## ⦿ DÉCISION MODIFICATIVE

Le Maire rappelle au conseil municipal qu'un nouveau prélèvement fiscal (inattendu) a été appliqué par la DGFiP sur budget communal : un prélèvement de 3 492 € expliqué par la hausse du taux de Taxe d'Habitation entre 2017 et 2019 (loi de finances de 2020).

Les crédits n'ayant pas été prévus au budget primitif 2023, il est nécessaire de voter une décision modificative afin de passer les écritures comptables relatives à ce prélèvement.

Le Maire propose la décision modificative suivante :

DECISIONS MODIFICATIVES : BALANCE							
Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
13/10/2023	739118-	Autres revers, restit.	3 492.00	13/10/2023	73123-	Taxe com add droit mut ou	3 492.00
<b>Total Dépenses</b>			<b>3 492.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>3 492.00</b>
Dépenses d'investissement				Recettes d'investissement			
<b>Total Dépenses</b>			<b>0.00</b>	<b>Total Recettes</b>			<b>0.00</b>

Afin d'équilibrer cette décision modificative, il est proposé d'augmenter les recettes de fonctionnement prévues sur la ligne « taxe additionnelle sur les droits de mutation » puisque la recette définitive 41 069 € (année dernière : 39 546 €) est supérieure aux prévisions.

Le Maire souhaite apporter des précisions sur les recettes perçues au titre de la taxe additionnelle sur les droits de mutation.

Pour rappel, les droits de mutation à titre onéreux (DMTO) sont perçus par les notaires pour le compte du Trésor Public et doivent être payés par l'acquéreur au moment de chaque transaction immobilière.

Les DMTO générés sont placés dans un fonds de péréquation départemental. Ce fonds est ensuite réparti entre les communes du Département en N+1 sur la base de critères de péréquation.

Ce fonds a notamment été institué pour éviter aux communes de subir chaque année les oscillations de DMTO liées à la variation du nombre et du montant des transactions immobilières sur leur territoire.

Les transactions immobilières enregistrées dernièrement sur le territoire de la commune affichant un montant exceptionnellement élevé abonderont donc ce fonds, qui sera redistribué à l'échelle du département. La commune n'enregistrera pas de recettes exceptionnelles.

Kévin PROST estime que la recette liée à cette taxe devrait baisser significativement à compter de 2024 compte tenu du marché immobilier et qu'il faudra être prudent à ce niveau lors de la construction du budget primitif 2024.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la décision modificative ci-dessus détaillée.**

## ⦿ **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

### **\* LOCATIF**

Le locataire de l'appartement Ouest de l'école, M. VIAL, a quitté les lieux le 30 septembre.

Mme REJONY a souhaité louer ce logement à compter du 1er octobre. Un nouveau bail a donc été signé avec elle. Un état des lieux a été réalisé le 30/09 avec M. VIAL et Mme REJONY.

Mme REJONY a été informée que les fenêtres vont être changées prochainement. Par ailleurs, elle a souhaité augmenter le montant de la provision sur charges pour lisser les dépenses de chauffage.

Elle a signalé des problèmes de fonctionnement de quelques prises. L'entreprise EMGT a été sollicitée pour les réparer.

### **\* BÂTIMENTS**

Auberge :

- Le remplacement du sol est prévu la 1ère semaine des vacances de la Toussaint.

- Le WC sera remplacé dans le même temps par l'entreprise Chassaing. Un sanitaire plus élevé et donc plus adapté aux personnes à mobilité réduite sera installé ainsi qu'une poignée.

A noter que le WC ne sera pas pour autant accessible aux fauteuils roulants, compte-tenu de l'espace disponible.

- Roger BUTIN signale que les murs peuvent être rafraîchis mais après renseignement auprès d'un professionnel, il semble que la peinture sur la faïence soit complexe à mettre en oeuvre.

- Une demande d'enlèvement de la cuve de gaz inutilisée, a été faite auprès de Butagaz. Il faudra prévoir une reprise et la sécurisation de la canalisation de la seconde cuve.

- Le Maire rappelle que les travaux sur le mur arrière (drain) ont été réalisés

Eglise :

Le Maire indique qu'elle a rendez-vous avec le père Philémon MUTWARE le 19 octobre pour échanger sur le sujet des frais de fonctionnement de l'église.

Pour rappel les communes ont la charge du bâtiment. La paroisse devrait quant à elle régler les frais de fonctionnement.

Aussi puisque les consommations de fuel sont désormais dissociées, il sera demandé à ce que la paroisse prenne en charge les siennes. Les frais d'électricité resteront à la charge de la commune. Il est précisé que la commune pourra s'occuper des livraisons si nécessaire, en même temps que les bâtiments communaux.

Par ailleurs, le plancher et la mise en place de cuve de fuel pour le micro-tracteur font partie des travaux programmés pour cet hiver.

### **\* VOIRIE**

Voirie CCPU 2023

La visite de réception des travaux 2023 a eu lieu le 2 octobre en présence de Roger BUTIN et Lorraine ROUX. Des reprises ont été demandées aux Rivets et au Plat (régularisation en cours).

La reprise de la tranchée sur la route du Taillis sera réalisée par Eiffage et facturée à l'entreprise concernée (Myraa).

Voirie CCPU 2024

La commission Voirie s'est réunie le 11 octobre.

Les priorités identifiées sont :

- Chancelier (haut du village)
- Moussé (travaux à prévoir pour la gestion des eaux pluviales en amont)
- Reprise à Chateaugaillard

Une réunion avec le bureau d'études Réalités est prévue le 18 octobre.

Plusieurs sujets de voirie sont à traiter au travers de la commission voirie :

- Entretien des fossés (location d'une pelle ; discussion en cours avec les communes du SIVOM)
- Test par l'entreprise CHAT pour la réfection de voirie : Patrice PLACE prendra contact avec S. CHAT
- Programme de voirie forestière à mettre en oeuvre
- Barrière de dégel : Lorraine ROUX précise qu'une nouvelle commune voisine a décidé de mettre des barrières de dégel, cela risque de reporter encore des forestiers chez nous.

Une discussion s'engage sur le sujet et notamment les difficultés : l'investissement et le mode de gestion.

Jennifer REBOURG précise que malgré l'investissement financier important, la commune sera probablement gagnante au final pour garder les pistes en bon état. Patrice PLACE souligne que le dialogue avec les forestiers est primordial. Alain ROSSIGNOL indique qu'il faut aussi penser aux gens qui travaillent dans les bois et ne pas bloquer leur activité.

### \* ÉCOLE

- Le Conseil d'école aura lieu le 7 novembre à Champoly.
- Un problème de surnombre dans les navettes de transport scolaire du RPI a été signalé. Le Maire l'a fait remonter aux services de la Région. A cette date, aucune solution satisfaisante n'a été proposée.
- Diverses réparations sont en cours de traitement par Raphael BUTIN : fuite au niveau du plafond de la garderie, évacuation d'un lavabo à réparer, plinthes à ajouter, lutte contre les souris.
- Chauffage : la quote-part de l'école pour la période du 10/05 au 01/10 s'élève à 700 €, avec deux mois de fermeture.
- Le Maire fait part d'un mail du Département sur le soutien aux associations. Parmi d'autres associations listées, le Sou des Ecoles a déposé un dossier pour un voyage scolaire.

### \* ASSOCIATIONS

Le mois prochain le conseil municipal se positionnera sur les demandes de subventions, selon les dossiers reçus.

### \* CCAS

Une réunion de la commission a eu lieu le lundi 2 octobre. Etaient présentes : Annick TREILLE, Anne-Marie GRISSOLANGE, Sylvie BUTIN, Ginette GONIN, Brigitte AFFAIRE, Magali PETIBOUT.

On décompte 48 bénéficiaires cette année.

Si le repas réuni moins de 30 personnes, il est envisagé de le faire à l'Auberge et non à la salle des fêtes.

Réflexion en cours pour l'animation.

Jennifer REBOURG sera présente pour représenter le conseil municipal.

Elle propose que le CCAS fasse d'autres actions que le banquet des anciens. Sur d'autres périodes.

Sylvie BUTIN indique que deux personnes extérieures ne sont plus présentes au CCAS et qu'il faudrait peut-être trouver d'autres volontaires.

Le Maire rappelle que le CCAS n'est plus une entité distincte mais une commission communale, pour autant des personnes extérieures peuvent participer aux échanges. Il n'y a toutefois plus de « règles » dans la composition.

Le CCAS propose de remplacer les traditionnels colis par un bon d'achat chez Brigitte CHIAB.

Une discussion s'engage sur l'évolution de ce repas dans les années à venir.

Le Maire propose de programmer une réunion du CCAS en tout début d'année pour faire de nouvelles propositions sur les actions de celui-ci.

### \* VILLAGE D'AVENIR

Le Maire présente le programme « Village d'Avenir » mis en place par l'Etat :

Des communes ou groupes de communes volontaires, porteurs d'un projet, peuvent déposer une candidature afin de bénéficier, avec l'appui de l'ANCT, d'un diagnostic initial leur permettant d'identifier les projets qu'elles souhaitent voir accompagnés.

Les communes bénéficiaires retenues seront accompagnées par des « chefs de projets » positionnés auprès des services de l'Etat, dans la conception et la réalisation des projets en question.

Les communes intéressées par ce programme doivent se manifester auprès des préfets d'ici au 15 octobre. En fonction du degré d'intensité de leurs besoins en matière d'ingénierie, les préfets identifieront une première liste de communes susceptibles d'intégrer le programme.

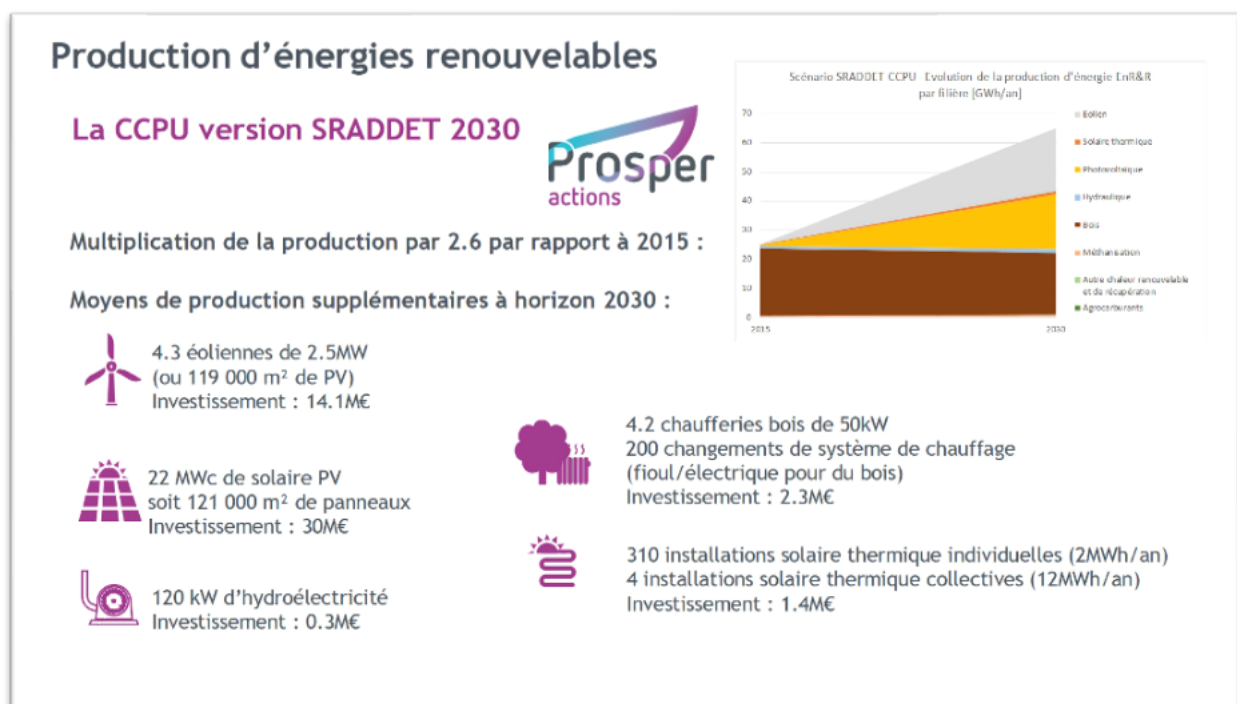
Le Maire propose de déposer un dossier pour les projets d'investissements de la commune (travaux sur bâtiments communaux / rénovation thermique des bâtiments).

Cette candidature pourrait être commune avec d'autres collectivités voisines ayant des projets similaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la candidature de la commune à ce programme.**

### \* ZONE D'AMÉNAGEMENT COMMUNAL CONCERTÉ (ZACC)

Le Maire présente les objectifs fixés par le SRADET, outil de planification avec un objectif à 2030 pour le développement des énergies renouvelables, déclinés à l'échelle de la CCPU :



Une délibération du conseil municipal doit être prise avant le 31 décembre 2023 définissant des zones géographiques d'acceptabilité en matière d'énergies renouvelables sur le territoire de la commune.

Six calques doivent être étudiés : photovoltaïque, éolien, biomasse & solaire thermique, géothermie, biogaz, et réseaux de chaleur.

Ce travail sera à renouveler tous les 5 ans

**Les élus sont sceptiques quant à la latitude du conseil municipal pour se positionner sur ces sujets.**

### \* URBANISME

Le Maire présente la liste des demandes d'urbanisme traitées en mairie depuis le dernier conseil.

#### \* SIVOM

Le Maire présente le suivi des niveaux du réservoir des Narces sur 8 semaines, afin de mettre en évidence la période de tension sur le réseau qui a conduit à la distribution d'un message de vigilance aux habitants, entre les deux conseils municipaux.

Elle ajoute que Raphael BUTIN effectue des chronos toutes les semaines à la demande du SIVOM, la surveillance étant importante en cette période. Les niveaux sont plutôt stables sur les dernières mesures.

Sylvie BUTIN signale que certaines personnes ont jugé que la communication sur la vigilance sur l'utilisation de l'eau a été diffusée trop tardivement.

Le Maire répond que le réseau est surveillé de près, à la fois côté commune et côté SIVOM. Elle estime au contraire que cette communication a été faite avant le déclenchement du premier seuil d'alerte du réservoir, c'est à dire avec de l'anticipation. Elle estime que tout un chacun ne peut ignorer globalement la situation de sécheresse. Et ajoute que le trop-plein du réservoir des Pins qui s'écoule dans la fontaine permet aux habitants d'avoir une bonne connaissance de l'état de la ressource au niveau communal. La diffusion de message d'alerte trop anticipée sera sans doute contre-productive.

Le problème de rejet d'eau sur la route à Cornet derrière la maison GONIN est à nouveau abordé. La situation avait été régularisée l'an dernier après l'intervention de Roger BUTIN et Roland PETIBOUT sur site. Le Maire prendra contact avec Jean-Charles BARNERIAS.

Le maire fait état du bilan des heures effectuées par Chausseterre pour le compte du SIVOM en 2022. Le solde des heures mutualisées est positif. Elle précise toutefois que Raphael BUTIN était en arrêt une partie de l'année donc l'année 2022 n'est pas représentative.

L'auto relève des compteurs est prévue à compter de cette année, avec un passage de l'agent communal une année sur deux, par zone.

#### \* CCPU

Le Maire souhaite apporter des précisions quant à l'application de la TEOM par la CCPU à compter de cette année :

La raison principale de l'abandon de la REOM concerne les impayés. Le total cumulé avoisine 50 000 €, c'est à dire plus de 10% du montant à financer. Il s'agit d'un budget annexe, qui doit s'équilibrer sur lui-même. Il existent deux possibilités de financements. Si on n'est pas en mesure de financer le service à la REOM, la seule option est la TEOM. Le recouvrement est alors garanti par l'Etat.

La 11ème édition de la semaine Enfance Jeunesse se déroulera du 22 au 27 octobre 2023, avec la bourse aux jouets le dimanche matin à St Just en Chevalet.

#### \* DIVERS

- Raphael BUTIN et Catherine GEORGES seront en congés du 23 au 29 octobre 2023.
- Le secrétariat de mairie sera fermé le jeudi 19 octobre en raison d'une formation puis la semaine du 23 octobre pour congés.
- Termites à l'Etrat : un courrier a été envoyé au propriétaire et aux voisins comme convenu. L'information a également été transmise à la mairie de St Romain d'Urfé.
- La famille de Jean ROUX remercie le conseil municipal pour son geste lors de ses obsèques.
- Roger BUTIN signale que lors des travaux de préparation d'aménagement du nouveau columbarium, la terre évacuée a été déposée vers la place de la Fontaine. Cette terre ne sera pas utile et M. GAILLAT souhaite la récupérer. Le conseil municipal valide.
- Caroline CHAUX a signalé que l'éclairage de la scène à la salle des fêtes ne fonctionnait plus. L'entreprise EMGT est passée réparer cela.
- Roger BUTIN signale qu'une chéneau à l'église fuit. Il y a aussi une descente décrochée à réparer sur la maison Georges.

- Jennifer REBOURG demande un retour suite à l'entretien avec la gendarmerie au sujet des rave party. La gendarmerie sollicite la prise d'un arrêté municipal pour interdire ce type de rassemblement. Cette compétence dépendrait plutôt de la Préfecture qui, à ce jour, n'a pas pris d'arrêté. De plus, le Maire a indiqué que nous n'avons aucun moyen technique et humain de veiller à l'application d'un tel arrêté.

Il faudrait bloquer l'accès aux pistes forestières, ce qui paraît irréaliste.

- Jennifer REBOURG fait part de retours positifs sur le balisage du dernier circuit de randonnée communal.

- Le Maire a relancé l'entreprise EXTRAT pour la pose des fenêtres de l'école : les menuiseries ne sont toujours pas arrivées mais ils ont bien programmé le chantier pour les vacances de la Toussaint.

- Patrice PLACE signale un problème au niveau du débroussaillage des voies communales à Chancelier : ce sont les habitants qui débroussaillent eux-mêmes les abords des voies avant le passage de l'agent technique. Le Maire propose de voir s'il y a lieu d'avancer la passe du printemps.

Par ailleurs, il demande l'implantation de panneaux « interdit sauf riverains » au croisement de la route départementale « route du col St Thomas » et de la route de Chancelier car des voitures coupent à vive allure le village de Chancelier afin de rejoindre la route des Salles.

Le Maire répond que ces demandes seront étudiées.

- Jennifer REBOURG indique que l'aire de retournement a été réalisée à Martignon comme convenu avec Jean-Charles BARNERIAS.

### \* AGENDA

18/10 : rendez-vous voirie CCPU 2024

26/10 : conseil communautaire

3/11 : conseil municipal (avancé d'une semaine)

5/11 : bibliothèque projection film (accident avion Noirétable)

7/11 : conseil école

9/11 : rendez-vous SIEL éclairage public

9/11 : rendez-vous convention lecture publique (bibliothèque)

10/11 : moules-frites du comité

11/11 : commémoration du 11 novembre (11h)

Fin de séance à 0h15